

7 JOURS ***FILPAC-CGT***

Lettre hebdomadaire de la Fédération des travailleurs des industries du Livre, du Papier et de la Communication CGT

n° 16 / vendredi 14 mars 2008

Sommaire

- **NAO** : que revendiquer ? p. 1
- **Indice FILPAC mis à jour** p. 4
- **Richesses** (CAC 40) p. 4
- **Retraites** p. 5
- **Actualités** fédérale et confédérale p. 6
- La mort au **travail** (stress) p. 7
- Le joli monde de la **concurrence** p. 8
- **LU/VU** pour vous p. 11

Taille patron

Patrons, que vous êtes jolis ! « Menteurs », dit Parisot. « Toi-même », répondent les patrons métallos. Ce doit être ça, l'éthique du capitalisme, se tailler des croupières... Mais à Chalon ou à Dijon, devant nos revendications, ils mégotent pour trois ronds. Comme si les caisses étaient vides. Gautier-Sauve-Qui-Peut a quand même pas tout piqué ?

gersin@filpac-cgt.fr

NAO – Que revendiquer ?

Sur les salaires, le climat social est nerveux. **Luttes, négociations, grèves**, toutes affichent l'exigence du minimum tolérable : le salaire doit progresser d'un montant au minimum égal au plafond de l'indice INSEE. Pour commencer. Car la disponibilité à l'action collective se double d'une **volonté solidaire de décrocher une augmentation générale, pour toutes et tous**. Signe que l'individualisation des rémunérations, ce sortilège libéral, s'évapore quelque peu, et perd du terrain. Oui, toutes les composantes salariales de l'entreprise, sans exception, sont concernées par la démarche revendicative sur les salaires. Dans le souci de contribuer à la réussite de cette démarche commune, **voici quelques principes revendicatifs** à défendre et collectiviser.

Sachant qu'en dernier ressort, ce sont bien les salariés eux-mêmes qui déterminent leurs revendications.

1. La course entre prix et salaire est partie pour un marathon

L'inflation s'installe. Et le gouvernement se refuse à toute intervention pour maîtriser les prix. Chez ces gens-là, on laisse faire le marché. L'outil de mesure de l'inflation, **l'indice Filpac-CGT, discrédite celui de l'Insee**, qui ignore, entre autres, le coût du passage à l'euro et la valeur du logement. Son utilisation doit déboucher sur la mise en place de mécanismes permanents d'indexation des salaires sur les prix toute l'année. Le SMIC y est astreint par le Code du travail, et les accords de branche en presse quotidienne le prévoient également. Si le salaire perd du terrain sur les prix, on travaille autant et

on gagne moins, c'est mathématique. Tout employeur qui se refuse à la construction d'une échelle mobile des salaires et des prix prétend imposer à tous une régression salariale.

2. Le salaire du haut de la feuille de paie à défendre

On l'appelle le salaire brut. Pour les employeurs, le salaire doit supporter des « charges ». En fait de charges, il s'agit de **cotisations dont chaque assuré social bénéficiera à un moment ou à un autre, pour la maladie, la vieillesse, le chômage**, etc. Pourquoi le patron appelle-t-il ça des charges ? C'est que les cotisations sont versées, selon des taux différents, par le salarié et par le patron. **Ce que veut le Medef, c'est que ces cotisations soient supportées par le contribuable.** Comme il y a beaucoup plus de contribuables salariés que patrons, les employeurs veulent transférer le coût de la sécurité sociale aux travailleurs. **C'est le sens de la TVA sociale que Fillon mijote depuis un moment.** Voilà pourquoi toute proposition patronale visant à contourner les prélèvements versés à la sécurité sociale doit être combattue au nom de cette partie du salaire que les assurés sociaux touchent plus tard, sous forme de prestation sociale.

3. Pour le travail, le juste prix !

Le travail fourni mérite un **salaire dont le montant relève de minima fixés par convention collective, accord d'entreprise**, etc. Or, si on calcule ce montant de la rémunération par référence à une valeur de l'euro qui serait restée constante, on s'aperçoit que le pouvoir d'achat du salaire baisse. Pourquoi ? Les années écoulées ont rarement permis au salaire de suivre la **hausse des prix**. L'effet cumulé de ce retard se mesure par comparaison à la valeur constante de l'euro. A tout coup, le salaire, quel que soit son montant actuel, a reculé.

Deux autres facteurs affectent la valeur du salaire.

Des **gains de productivité** ont été obtenus, souvent par des améliorations

techniques de tous ordres. Tant et si bien que le temps nécessaire à fournir un volume de travail a diminué. Donc, pour une durée égale de travail, 35 heures par semaine par exemple, la quantité de travail est plus importante, la valeur produite pendant ce temps est plus grande, mais elle n'est pas récupérée par le salarié, qui voit sa rémunération stagner. En revanche, l'employeur a récupéré plus de richesses.

Dans le même temps, l'employeur s'est souvent arrangé pour brouiller les cartes. **Le salaire est présenté comme une récompense des mérites individuels**, dont le montant serait dépendant de la capacité personnelle du salarié de mettre en œuvre un nombre croissant de savoir-faire. Il a déconnecté le montant mensuel versé du prix de la qualification pour le déguiser en prime au mérite.

Voilà pourquoi il est légitime de sortir de ce brouillage par la grande porte. Cela signifie qu'il est temps de **revendiquer une réévaluation de la valeur du travail de toutes et tous**. C'est ce que sentent bien tous ceux qui désormais veulent des augmentations générales, pas seulement en raison de la hausse des prix. Les salariés savent bien que leur valeur a baissé.



4. Le salaire rémunère le travail, pas le risque de l'entrepreneur

L'entrepreneur est prompt à objecter aux revendications salariales qu'il ne peut que redistribuer la richesse produite. Et cette richesse dépend de la bonne **marche de**

l'entreprise. Quand il nous oppose ça, il impose en fait un **partage du risque** pesant sur ses investissements sur le marché. Elle est bien bonne. Le salarié n'est pas convié à la grande et belle table des décisions patronales. Elles sont prises en secret, dans le respect du principe absolu de commandement patronal, et se dirigent toutes vers la recherche du profit. Le patron est certes confronté aux aléas du marché, mais il récupère la valeur de notre travail, et n'en rémunère qu'une partie. De plus, quand les ventes se portent ne serait-ce que correctement, nous ne sommes pas conviés non plus aux agapes de leur bénéfice. Alors chacun chez soi : **nous n'avons que notre force de travail à vendre**, soyons bons vendeurs ! Lui, l'employeur, soyons en certains, est plus âpre aux gains que nous.



5. Je m'intéresse, tu participes, il épargne pour l'entreprise...

Une loi est en préparation pour esquiver la question salariale. **Un nouveau coup de l'intéressement, consistant à remplacer une redistribution de la richesse vers le salaire par un mécanisme d'épargne indexé sur la marche de l'entreprise.** S'il existe des sommes disponibles pour que le patron « abonde » le montant de l'intéressement et de la participation,

pourquoi ne le distribue-t-il pas sous forme d'augmentation de salaire, tout simplement ?

Il a intérêt à multiplier les détours et les contours pour signifier que la rémunération dépend des mêmes critères que la rémunération du capital. Nous aurions partie liée, en somme. Donc quand le bâtiment va, tout va et moi l'employeur je répartirai quelques miettes supplémentaires une fois l'an. Sauf que :

- Nul parmi les salariés ne connaît les vrais chiffres des profits.
- Nul n'ignore combien il est facile pour un comptable et un fiscaliste de faire apparaître ou disparaître les bénéfices, au gré du maquis épais de la réglementation fiscale.

Alors, de deux choses l'une : soit on peut **imposer une répartition des sommes disponibles à l'intéressement pour les salaires**, soit on intervient pour garantir dans l'accord d'intéressement un minimum annuel garanti, indexé sur des chiffres réellement fournis par la direction.

6. L'égalité des salaires entre hommes et femmes, c'est tout simplement la loi !

Il est étrange que cette loi ne soit pas systématiquement utilisée, elle qui représente pourtant un **puissant point d'appui** pour les salariés. Il est plus qu'opportun que l'examen collectif des rémunérations débouche sur l'application sans délai de la loi.

7. La précarité fait baisser le salaire de tous

Il est flagrant que dans l'entreprise, **plus le volant de main d'œuvre précaire est fort, plus l'employeur peut faire pression sur les salaires de ceux qui sont en CDI.** Il convient de considérer que la **lutte contre la précarité** fait partie intégrante de celle pour le recouvrement du vrai prix de la qualification vendue sur le marché du travail.

Indice FILPAC-CGT

Inflation février 2008 : + 3,88%

L'indice FILPAC-CGT de l'inflation réelle est construit sur la base de la structure réelle de consommation des ménages français (coefficients budgétaires), telle qu'analysée par l'INSEE (Division Synthèses des biens et services) et publiée dans *INSEE Résultats - Société* n° 71, en septembre 2007, ainsi que sur les indices mensuels INSEE des prix à la

consommation pour l'ensemble des ménages de France métropolitaine, classés par fonctions de consommation (mois courant).

Notre indice est mis à jour chaque mois

Bonus : une [animation très efficace](#) sur l'évolution des prix, depuis le passage à l'euro...

Richesses

Fabuleux profits pour les groupes du CAC 40 !

Les bénéfices cumulés des entreprises qui composent l'indice de référence pourraient dépasser les 100 milliards d'euros pour l'année 2007.

Les 40 plus grands groupes français cotés, qui composent l'indice CAC 40, se portent mieux que jamais puisqu'ils ont enregistré, en 2007, des **bénéfices cumulés qui s'élèvent à 99,1 milliards d'euros**, soit plus que le record de 2006 (96,2 milliards), selon le quotidien économique *La Tribune* daté du mercredi 12 mars.

Certains chiffres reposent sur des prévisions [Lagardère n'a pas encore publié ses résultats pour l'année écoulée et les exercices d'Air France, d'Alstom et de Pernod Ricard sont décalés], mais **la barre symbolique des 100 milliards d'euros cumulés pourraient même être dépassée**, comme le souligne *Libération*.

Le classement 2007 est toujours dominé par **Total qui reste de loin, avec 12,2 milliards de profits, le plus important générateur de bénéfices** pour l'indice parisien. Le groupe pétrolier devance BNP

Paribas (7,8 milliards d'euros de bénéfices) et Arcelor-Mittal (7,6 milliards).



La plus forte progression par rapport à l'exercice 2006 est à mettre à l'actif de **PSA Peugeot-Citroën qui enregistre une hausse de 400% de ses bénéfices** alors que le groupe Danone est lui à +309%...

Retraites

Communiqué de la CGT et de l'UCR-CGT

**Retraites complémentaires Arrco :
+ 1,46 % la Cgt prend acte du coup de pouce.
On est cependant très loin du compte !**

Le conseil d'administration de l'Arrco vient de décider d'augmenter de 1,46 % la valeur du point applicable au 1^{er} avril 2008. La Cgt en a pris acte.

Suite aux mobilisations des retraités, le Medef a dû accepter d'aller un peu au-delà de ce qui était initialement prévu. Cependant, cette revalorisation est trop faible eu égard aux attentes et aux besoins des retraités, qu'ils viennent clairement d'exprimer avec toutes leurs organisations lors de la journée d'action du 6 mars.

Cela est aussi insuffisant pour stopper la baisse de rendement du régime puisque dans le même temps, le CA de l'Arrco a décidé d'augmenter de 3,4 % le prix d'achat du point de retraite. La valeur du point de service est indexée sur les prix. La valeur d'achat est par contre indexée sur l'évolution du salaire moyen. C'est ce dernier mode d'indexation des

pensions et des droits à retraite en cours de constitution que la Cgt

demande de retenir pour tous, afin de garantir un juste niveau de retraite et assurer une solidarité complète entre actifs et retraités.

La Cgt a également renouvelé sa demande d'instauration d'un minimum de pension à l'Arrco.

Les salariés actifs et retraités auront donc bien à imposer d'autres types de choix lors des différents rendez-vous de la réforme des retraites et d'accords de 2008.

Dans l'immédiat, la

Cgt et l'Ucr les appellent à participer aux manifestations **samedi 29 mars** qui se tiendront dans les départements ou régions de France.

Montreuil, le 12 mars 2008



**Une documentation « retraites » très complète
(8 documents en PDF !), sur le site de la CGT !**

L'actualité fédérale sur le site de la FILPAC-CGT

- [GIP Libourne : premiers résultats sonnants et trébuchants](#) INFO FILPAC et UD 33, 13 mars 2008. La négociation à l'imprimerie GIP pourrait peut être aboutir aujourd'hui... Les débrayages se reconduisent depuis le 29 février et les grévistes envisageaient de durcir davantage ce conflit...



- [La Papeterie de Pont Sainte Maxence doit continuer à vivre !](#) 13 mars 2008. Une seule question nous intéresse, nous, les salariés de PSM.SA : notre société a-t-elle un avenir ? Sans hésitation nous répondons oui !...
- [Porteurs de presse, syndiquez-vous !](#) 10 mars 2008
- [Salon du Livre 2008, désaccord syndical avec le Syndicat national de l'Édition : Les organisations syndicales unies pour la revalorisation des salaires \(CGT, CFDT, CFTC, FO, CGC\)](#) 10 mars 2008
- [Journal de Saône-et-Loire : la direction choisit l'épreuve de force](#) 9 mars 2008
- [Midi Post : réaction au projet de leur fermeture](#) 7 mars 2008

L'actualité confédérale sur le site de la CGT

Marché du travail

La CGT rejette la transposition de l'accord dans la loi

(mis en ligne le 13 Mars 2008)

Formation professionnelle

Le chantier de la réforme est ouvert

(mis en ligne le 11 Mars 2008)

Stress au travail

Travailler à en mourir...

La CGT a révélé, mardi 11 mars, qu'un salarié d'un prestataire de service du Technocentre de Renault à Guyancourt (Yvelines) s'est suicidé fin février. Trois autres salariés du site de Guyancourt ont déjà mis fin à leurs jours depuis octobre 2006.

Le premier de ces trois suicides a été confirmé en septembre 2007 comme **accident du travail** par la Caisse primaire d'assurance-maladie (CPAM) des Hauts-de-Seine.

Le ministre du Travail a annoncé le lancement d'une « **enquête nationale sur le stress au travail** en France, dont les résultats seront connus début 2009 ». Des **négociations « obligatoires »** seront ensuite lancées dans les **branches professionnelles à risque**, afin de mettre en place des moyens de détection et de prévention.

Le ministre du Travail a fait ces annonces à l'occasion de la remise d'un **rapport qui ne dresse pas un état des lieux précis de la situation en France sur ce sujet** mais **préconise plusieurs actions** pour disposer d'une vision globale et prévenir les risques de

stress et de troubles psychosociaux dans le cadre du travail.

Document : Rapport sur la détermination, la mesure et le suivi des risques psychosociaux au travail (12 mars 2008)



Le joli monde de la concurrence libre et non faussée...

Selon *Le Figaro* du 4 mars, un conseiller en patrimoine salarié de BNP Paribas s'est donné la mort dans son agence quelques jours après une réunion avec sa direction. Celle-ci lui reprochait de ne pas avoir atteint ses objectifs de vente. «*Il connaît très bien ses clients. Il disait que ça aurait été les 'entuber'*», a expliqué sa femme sur France Info, à propos des produits financiers qu'on lui demandait de vendre. Le salarié a laissé une lettre à l'attention de sa direction : «*J'ai aimé mon métier et je ne sais rien faire d'autre. Je ne vois pas d'avenir. J'ai toujours respecté mes clients en essayant de rester le plus correct avec eux. De ce côté-là au moins on ne peut rien me reprocher*». Le secrétaire général de la CGT des banques et assurances, Patrick Lichaud, a dénoncé «*une pression de plus en plus forte sur les salariés du secteur. Il s'agit pour les banques d'avoir des taux de rentabilité de plus en plus importants*». Le syndicat estime que «*toute la vérité doit être faite sur les causes du décès pour que de tels faits ne se reproduisent pas*». BNP Paribas a indiqué en février avoir réalisé «la meilleure performance de son histoire» avec un bénéfice net en hausse de 7% à 7,82 milliards d'euros, malgré la crise financière.



C'est Gilles Leblanc, chercheur au Cerna (Laboratoire d'économie industrielle de l'école supérieure des Mines de Paris) qui l'affirme, cité par *Alternatives économiques* de mars 2008 : si le four électrique que la direction d'Arcelor-Mittal entend fermer perd de l'argent, c'est certes en raison de l'insuffisance des investissements passés mais aussi... du fait du départ en retraite de centaines d'ouvriers expérimentés qui n'ont pas eu le temps de transmettre leur savoir-faire ! Bel exemple de gabegie. La devise du capital c'est de plus en plus : «*Après moi le déluge !* »

L'UIMM possède une « caisse d'entraide professionnelle »... Une caisse de 600 millions d'euros de laquelle M. Gautier-Sauvagnac aurait retiré 19 millions en liquide ces dernières années. Une fantaisie qui lui vaut aujourd'hui d'être mis en examen pour « abus de confiance », « travail dissimulé » et « recel d'abus de confiance ». Grâce à *l'Humanité* qui s'est procuré un document de 1972 (<http://www.humanite.fr/Argumentaire-strictement-confidentiel-caisse-antigreve-de-l-UIMM-patronat-de-la>) on en sait un peu plus aujourd'hui sur les objectifs poursuivis par l'organisation patronale. Selon le document cité le but de cette caisse était clair : indemniser les patrons pour qu'ils restent fermes face aux revendications syndicales en cas de conflit social. Pour tenter de convaincre ses adhérents de verser cette cotisation supplémentaire, l'UIMM faisait valoir que «*même une entreprise qui a rarement une grève trouvera sa gestion compromise si une autre cède devant la grève en accordant*



3% de salaire en plus». C'est sûrement ce que le patronat entend par « fluidifier les relations sociales ».

Où va l'argent sale du patronat ? C'est la question que pose l'inspecteur du travail Gérard Filoche (<http://www.democratie-socialisme.org/>) :

« Les citoyens ont le droit de savoir. La justice aussi. D'où viennent, où vont les 600 millions d'euros de caisse noire et les 20 millions d'euros en liquide de l'UIMM-MEDEF ? Voici une piste sérieuse : une caisse antigrève pour briser la fameuse "concurrence libre et non faussée" face aux syndicats et aux grèves. Ces gens-là, tous complices, sont sans scrupule idéologique : ils rackettent les entreprises avec une double comptabilité, et ils se servent des fonds pour fausser un droit constitutionnel de grève, contre leurs propres principes affichés. Et après avoir fait cela pendant un siècle, leur actuelle patronne feint de se désolidariser de l'omerta qui les soude, de ce qu'elle savait ou aurait dû savoir, pour régler d'improbables comptes. Ce n'est ni brillant ni honorifique : Denis Gautier Sauvagnac ayant agi au nom de tous se voit ainsi porter le chapeau que Laurence Parisot, fausse vraie repentie, lui attribue par spectacle médiatique interposé. » A l'heure où nous écrivons, aucun des membres de la bande n'est sous les verrous !



En février 2008, l'indice des prix des produits de grande consommation dans la grande distribution s'accroît de 0,8 % (+1,1 % en janvier 2008, -0,2 % en février 2007). Au cours des trois derniers mois, les prix dans la grande distribution ont progressé de 2,7 % (-0,3 % en 2007). Sur un an, l'augmentation atteint +4,6 % en février 2008 (+0,5% en 2007). En février 2008, dans les hypermarchés, les prix des produits de grande consommation augmentent de 0,7 % (+1,3 % en janvier 2008, -0,2 % en février 2007). Dans les supermarchés, ils augmentent de 0,9 % (+0,9% en janvier 2008, -0,1 % en février 2007). Sur un an, la hausse des prix

des produits de grande consommation est de +5,1 % dans les hypermarchés et de +4,2 % dans les supermarchés. Dans les autres formes de vente, l'indice des prix des produits de grande consommation s'accroît de 0,3 % en février 2008 (+0,4 % en février 2007). En glissement annuel, l'augmentation est de +4,7 % (+1,9 % en 2007). (Source : INSEE)

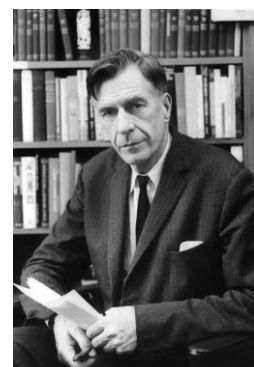
Trouvé sur [la Toile...](#)

L'escroquerie du mot « travail » vue par Galbraith, par Michel Caillat, professeur d'économie-droit à Orléans (*extrait de la Lettre d'Attac 45 n°44, hiver 2007-2008*).

John Kenneth Galbraith (15 octobre 1908 - 29 avril 2006) était un économiste canadien d'origine écossaise. Il est surtout connu en tant que conseiller économique de différents présidents des États-Unis, Franklin Roosevelt, John Fitzgerald Kennedy et Lyndon B. Johnson. Il est considéré comme l'un des grands économistes du 20ème siècle. Dans son

dernier livre* « Les mensonges de l'économie » (Grasset) écrit en 2004, il pouffend certaines idées reçues avec une rare pugnacité. Si les journalistes prenaient un peu de leur temps pour le lire peut-être sortiraient-ils des questions du café du commerce et de la répétition infinie des vulgarités économiques.

Ce petit ouvrage facile d'accès de 90



pages (9 euros) est à lire d'urgence pas les temps libéraux qui courent. Galbraith que personne ne peut qualifier de « révolutionnaire » (l'injure suprême dès qu'on conteste l'ordre établi !) énonce cinq mensonges. Le premier concerne la dénomination du système économique et l'abandon quasi général du terme de capitalisme au profit de celui d'économie de marché, d'apparence plus démocratique, comme si le marché n'était pas complètement dépendant de



référence incolore et insignifiante au marché que l'utilisation du mot juste mais « connoté » de capitalisme.

Le deuxième mensonge concerne « la souveraineté du consommateur » comme si le pouvoir n'appartenait pas aux possédants mais aux prétendus clients-ros ; le troisième porte sur le management des entreprises puisque l'on fait encore semblant de croire au mythe du petit entrepreneur alors que le monde est dirigé par de très grandes entreprises gouvernées par des bureaucraties. Le quatrième mensonge relève le mythe des deux secteurs ; le secteur privé et le secteur public. Galbraith dévoile ce qu'il considère comme l'une des plus grandes escroqueries de l'idéologie libérale à savoir l'opposition du public au privé, ou plutôt de la bureaucratie étatique corrompue à l'entreprise privée performante, alors que l'entreprise est devenue une bureaucratie depuis longtemps déjà, du moins les grandes entreprises.

Galbraith dénonce enfin un mensonge central, une autre escroquerie du langage : la duplicité du mot « travail » qui désigne des réalités opposées entre le travail rêvé et la réalité commune, entre la fonction valorisante et la servitude ordinaire. A l'heure où Nicolas Sarkozy veut réhabiliter la valeur travail, où la formule-choc et simpliste « travailler plus pour gagner plus » fait ses ravages, il est indispensable de lire ce que dit Galbraith du travail. On comprend mieux après l'avoir lu pourquoi la très grande majorité des salariés sont heureux de profiter des 35 heures ou d'un jour férié, pourquoi ils aspirent au « temps libre » pour peu qu'ils soient dignement rémunérés. Ils ne veulent pas qu'on augmente la durée de leur travail mais qu'on augmente leur salaire. Ils savent bien que c'est possible. (...)

Le travail : un monde en trompe l'œil
(Extrait du livre « Les mensonges de l'économie » pages 33 à 38)

« Le problème, c'est que le travail est une expérience radicalement différente selon les personnes. Pour beaucoup - et c'est le cas le plus courant -, il s'agit d'une activité imposée par les nécessités les plus primaires de l'existence : c'est ce que les êtres humains doivent faire, et même subir, pour avoir de quoi subsister (...). On l'endure pour avoir le nécessaire et quelques agréments. Profiter de la vie, on le fait quand les heures ou la semaine de travail sont terminées. C'est alors et alors seulement qu'on échappe à la fatigue, à l'ennui, aux contraintes de la machine, du lieu de travail en général et à l'autorité des cadres.

(...) Le mot travail s'applique simultanément à ceux pour lesquels il est épuisant, fastidieux, désagréable, et à ceux qui y prennent manifestement plaisir et n'y voient aucune contrainte. Avec un sens gratifiant de leur importance personnelle, peut-être, ou de leur supériorité qu'on leur reconnaît en plaçant les autres sous leurs ordres (...). User du même mot pour les deux situations est déjà un signe évident d'escroquerie.

(...) Mais ce n'est pas tout. Les individus qui prennent le plus plaisir à leur travail - on ne le soulignera jamais assez - sont

presque universellement les mieux payés. C'est admis. Les bas salaires sont pour ceux qui effectuent des tâches pénibles, répétitives et monotones.

(...) Le travail est jugé comme essentiel pour les pauvres. S'en affranchir est louable pour les riches. L'étendue et

l'énormité du mensonge inhérent au mot travail son évidentes. Pourtant, on n'entend guère de critiques ou de mises au point émanant des institutions savantes ».

Tout est dit. Mais qui voudra le dire ?

VU/LU pour vous

« Qu'est-ce que la CGT »



La nouvelle édition du livre de Bernard Thibault est parue [Lire](#)

Née à la fin du XIXe siècle, la Confédération générale du travail est la plus ancienne confédération syndicale française et la plus influente. Elle a été au premier rang des mouvements sociaux de juin 1936 à mai 1968 et décembre 1995. Son action a été décisive dans la lutte unitaire pour l'abrogation du contrat première embauche (CPE) en 2006...

[Télécharger le bon de commande.](#)

[Lire ce livre sur votre ordinateur en téléchargement gratuit](#)

Directeur de la publication : Michel Muller

Rédaction : Jean Gersin / gersin@filpac-cgt.fr, Christian Gourdet et Antoine Peillon,

FILPAC-CGT : Case 426 – 263, rue de Paris – 93514 Montreuil cedex

Tél. : 01 48 18 80 24 – Fax : 01 48 51 99 07

filpac@filpac-cgt.fr – www.filpac-cgt.fr

